



Commune des Aviron

**Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 22 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

25 SEP. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **13 septembre 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha.

Absents : M. RIVIERE Lucien – M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. Alex BENARD.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Adoption du budget supplémentaire 2017

- Compte annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2017 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

	Recettes : + 89 664,40	Dépenses : + 89 664,40
Fonctionnement	+ 34 945,40	+ 34 945,40
Investissement	+ 54 719,00	+ 54 719,00

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2016, soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

En section d'investissement :

- Dépenses : + 54 719,00
- Recettes : + 19 999,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2016 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes : + 34 945,40 € soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 34 945,40

En dépenses : + 34 945,40 € avec :

Chap. 65 – Charges de gestion courantes + 34 945,40

Pour la section d'investissement :

En recettes : + 34 720,00 euros soit :

Chap. 16 – Emprunts et dettes - 95 981,00

Chap. 13 – Subvention d'investissement + 49 975,70

Chap. 001 – Solde d'exécution positif reporté + 80 725,30

En dépenses : Néant

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2017 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 89 664,40	Dépenses : + 89 664,40
Fonctionnement	+ 34 945,40	+ 34 945,40
Investissement	+ 54 719,00	+ 54 719,00

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

